

## Atelier n°5

### d'élaboration du Plan Climat de la Communauté de communes Inter-Caux Vexin

#### Thème Nouvelles énergies

Le 16 / 12 / 2021, les participants du Club Climat réunis dans le cadre de la phase d'élaboration du Plan d'actions ont fait les propositions suivantes, répondant aux enjeux identifiés et axes stratégiques retenus pour le PCAET par les élus lors de la réunion du conseil communautaire du 21 octobre dernier. Ces dernières feront l'objet, avant leur formalisation dans le plan d'actions du Plan Climat Air Energie du territoire définitif :

- D'une étude afin d'en déterminer la faisabilité technique, budgétaire et organisationnelle (identification de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle en fonction des compétences de chacun, faisabilité technique et juridique, budget, partenariats à développer, échéancier) ;
- D'un débat et d'une validation par les élus au sein des instances de la CCICV, afin d'arbitrer les équilibres au sein des thématiques et entre les thématiques, et définir les priorités ;
- D'une concertation avec les partenaires (Etat, Région, Département, Chambres Consulaires...) et instances de participation de la CCICV (Conseil de développement, conférence des Maires...).

### **Agir pour la sobriété énergétique**

- Etudier la possibilité de réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage des bâtiments publics – notamment des églises.
- Sensibiliser les habitants aux problèmes liés à l'éclairage public, et rappeler que l'extinction de ce dernier, une partie de la nuit, n'aggrave pas l'insécurité.

### Mieux informer et mieux conseiller sur les nouvelles énergies.

- Organiser des programmes de formations des élus et des cadres communaux et intercommunaux sur les problèmes climatiques et les nouvelles énergies.
- Travailler avec le CAUE, pour organiser des rencontres avec les architectes et les entreprises du bâtiment, afin de les sensibiliser aux nouvelles énergies.
- Renforcer l'information des habitants sur les nouvelles énergies (solaire thermique, solaire photovoltaïque, solutions de géothermies, méthanisation...), ainsi que sur les avantages des maisons bioclimatiques, de la ventilation à double flux et du puit canadien.
- Mieux faire connaître le rôle du conseiller énergétique et sa capacité à accompagner concrètement les personnes physiques ou morales intéressées.
- Pour tout projet d'investissement dans les nouvelles énergies, développer une politique d'information large et une parfaite transparence – et quand c'est possible, soutenir les projets participatifs conduits par les habitants.

### Mettre en place une politique volontariste en faveur de la géothermie et de la biomasse.

- Soutenir fortement le recours à la géothermie, sur le territoire.
- Mener des études précises sur les potentiels et les espaces les plus adaptés du territoire pour y développer des équipements de géothermie.
- Parallèlement à l'information faite sur le solaire : organiser des campagnes d'information / communication sur les différentes techniques de la géothermie – accompagnées de témoignages de particuliers sur leur installation.
- Soutenir de façon très volontariste les projets de géothermie couplés à des réseaux de chaleur.
- Soutenir les projets de méthanisation de taille raisonnable, conçus en lien avec les activités agricoles locales ou les pratiques des syndicats de déchets locaux, et prendre en compte la future obligation faite aux territoires de trier les biodéchets à la source.

- Rappel : la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 a avancé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Les collectivités ont donc moins de trois ans pour mettre en œuvre cette évolution /majeure, tant auprès des ménages que des gros producteurs – entreprises et établissements publics.
- Accompagner l’insertion paysagère des projets de méthanisation permettant une meilleure acceptabilité des installations par les riverains.
- Développer le bois énergie en développant des réseaux de chaleur intégrant différents bâtiments publics, ou différentes maisons individuelles dans le cadre d’un espace urbain dense, ou de nouveaux lotissements.
- Renforcer l’offre locale, en mettant notamment en place un diagnostic de la ressource du territoire, et une Charte forestière assurant une gestion responsable des espaces boisés.
- Accompagner les petits propriétaires dans la gestion de leurs parcelles.

## Développer le solaire thermique et photovoltaïque

- Initier un partenariat avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine Maritime (SDE76), et les communes, pour :
  - Réaliser, notamment, un cadastre solaire du territoire.
  - Identifier les bâtiments industriels et commerciaux ainsi que les parkings pouvant accueillir des équipements solaires,
  - Contacter leurs propriétaires et leur offrir des solutions clefs en main, pour leurs équipements solaires en toiture et/ou en ombrières.
  - Soutenir les exploitants agricoles souhaitant investir dans le solaire.
  - Recenser tous les bâtiments publics communaux et intercommunaux pouvant héberger du solaire, et développer un plan global d’investissement, pour les en équiper.
  - Développer un projet de ferme solaire sur des friches industrielles et commerciales.
  - Travailler avec la Chambre d’agriculture pour soutenir les exploitants portant des projets solaires, sous réserve que ces installations préservent véritablement une activité agricole sur les espaces concernés.
  - Sensibiliser les habitants aux avantages du solaire thermique.
  - Initier / favoriser les projets solaires citoyens et les coopératives solaires (ex : Centrales villageoises).
  - Lors des évènements d’information / sensibilisation aux nouvelles énergies, travailler avec l’Ademe et des réseaux nationaux de type Centrales Villageoises (<https://www.centralesvillageoises.fr/>), afin de tenter d’initier des projets participatifs d’implantations de nouvelles énergies, soutenus par les collectivités. Voir par ex. [https://www.ademe.fr/collectivites-sect ... nce-locale](https://www.ademe.fr/collectivites-sect...nce-locale)

## Etudier les potentialités éoliennes du territoire, et intégrer fortement dans cette démarche le respect des paysages, de la biodiversité et de la qualité de vie des habitants

- Etudier les potentiels offerts, au niveau de l’habitat individuel, par les turbines à vent.
- Un certain nombre de membres du Plan Climat soulignent les inconvénients multiples des éoliennes de grande capacité (irrégularité de la production, nuisances pour l’environnement paysager, naturel et humain...). D’autres, en revanche, rappellent que les éoliennes offrent un potentiel très intéressant, et pourraient largement contribuer à atteindre les objectifs que se fixe le territoire en matière d’énergies renouvelables. Les éventuels projets à développer devront donc être conduits de façon à réduire drastiquement les impacts pour le territoire, et dans le cadre d’une politique parfaitement transparente, visant à permettre une véritable acceptabilité de ces équipements par la population.